

## AUTORISATION PARENTALE ET FICHE MEDICALE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

**Je soussigné(e Mr, Mme, Melle .....**  
agissant en tant que responsable légal : père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles)

**autorise l'enfant :**

Nom Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Organisme de sécurité sociale : .....  
N° de sécurité sociale : .....

**à participer aux déplacements, compétitions et activités organisée par le Saint Laurent Nat Synchro pour la saison 2018/2019**

**et autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à pratiquer toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de mon enfant.**

Personne à joindre en cas d'urgence : .....  
N° de téléphone : .....

Nom du médecin traitant : .....  
N° de téléphone : .....

Etablissement où transporter l'enfant en cas d'urgence : .....  
.....

Vaccinations à jour :            oui                            non                            (barrer la mention inutile)

Eléments médicaux à prendre en compte (allergies, traitements en cours ...) :  
.....  
.....

Fait le .....

Signature du responsable légal,  
Précédé de la mention : « lu et approuvé »